

OUI, je souhaite participer à la Journée Experte ayant pour la **Journée d'Actualité spéciale loi de transformation de la fonction publique**, qui aura lieu à **Bordeaux le 18 février 2020, de 9 h à 17 h**

Frais d'inscription : **427 € TTC**

**J'ai bien pris note des conditions d'annulation\*\*.**

(NB: le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)

## Vos coordonnées

### Établissement

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Stagiaire Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Responsable formation Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Cachet:

Date:

Signature:

### Inscriptions:

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni - 33000 Bordeaux
- par courriel : [formation@leh.fr](mailto:formation@leh.fr)
- par télécopie : 05 57 57 08 69
- en ligne : [www.leh.fr/formation](http://www.leh.fr/formation)

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69



# JOURNÉE D'ACTUALITÉ SPÉCIALE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Mardi 18 février 2020**  
**BORDEAUX**



[www.leh.fr/formation](http://www.leh.fr/formation)

### Contact

Sophie Durand  
Tél. 05 57 57 08 68 • Fax 05 57 57 08 69  
[formation@leh.fr](mailto:formation@leh.fr)



numéro d'existence en qualité  
d'organisme de formation :  
11753475275  
SIRET : 434 161 741 00013

### Pré-requis

Cette formation s'adresse prioritairement à un public disposant d'une connaissance du monde hospitalier et/ou de la gestion des ressources humaines

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire des nouvelles dispositions applicables à la gestion des ressources humaines
- Anticiper les évolutions juridiques de la fonction publique hospitalière
- Appliquer les connaissances au problème posé (analyser le problème juridique par rapport à la règle : est-il conforme ou pas ?) pour le résoudre

### Public concerné

Cette formation s'adresse à des directeurs d'établissement, directeurs des ressources humaines, attachés d'administration hospitalière

### Durée

1 jour (6 heures)

### Méthode pédagogique

Dans une logique interactive, la formation recourt aux méthodes pédagogiques suivantes :

- exposés, apports théoriques et méthodologiques des intervenants
- discussions, débats sur l'actualité juridique

### Évaluation de fin de formation

Remise d'une attestation de fin de formation à chaque participant

### Documents remis aux stagiaires

Les supports de cours sont disponibles sur l'espace client ou distribués lors de la formation



Remise d'un livre sur le sujet ou un thème d'actualité

### Profils intervenants

**Hélène Bourdet-Clément**, Directrice générale, LEH

**Isabelle Filippi**, juriste formateur, LEH

### PROGRAMME

Savez-vous exactement quand et comment recruter un contractuel sur un emploi permanent ?

Pouvez-vous accepter une rupture conventionnelle même si l'agent est en maladie ? L'agent peut-il négocier son indemnité de rupture ?

Dans quels cas des cumuls d'activité faut-il saisir la HATVP ? Qui est le référent déontologue ?

De nombreux décrets ont été récemment publiés pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la loi du 6 août 2019.

Venez échanger le 18 février 2020 au cours d'une journée spécialement dédiée à ces profondes mutations afin de mieux en connaître les effets et anticiper les difficultés d'application.

Et bénéficiez de l'expertise de Mme Hélène Bourdet-Clément, ancienne conseillère prud'homale.

#### Un nouveau mode de rupture des relations : la rupture conventionnelle

- Les conditions : accord, information, entretien, assistance d'un conseiller
- L'indemnité de rupture : montant plancher et plafond, cotisations et imposition
- La signature d'une convention : modèle, rétractation
- Les effets de la rupture conventionnelle : cas de remboursement de l'indemnité

#### Un nouveau cadre de recours aux agents contractuels

- Le recrutement des agents sur emplois permanents : hypothèses, procédure, obligations
- Les nouveaux cas de CDD : accroissement saisonnier d'activité, réalisation d'un projet ou d'une opération
- Un nouveau cas de CDI

#### Un nouveau cadre pour l'activité privée lucrative des agents

- Le rôle rénové du directeur
- L'assistance éventuelle du référent déontologue
- La nouvelle procédure devant la HATVP